

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES ÉTAPES AVANT DE PROCÉDER

PROCESSUS D'ADMISSION À LA 1^{RE} SECONDAIRE

ÉTAPE 1 : ÉLIGIBILITÉ – UN PRÉREQUIS INDISPENSABLE!

Pour soumettre une candidature, **il faut OBLIGATOIREMENT résider sur le territoire de la CSDM.**

Pour le savoir, ici: <https://csdm.ca/trouver-une-ecole/> simplement entrer votre code postal et voir aux résultats de la recherche. S'il n'y a aucun résultat pour ce code postal, c'est qu'il n'appartient pas au territoire de la CSDM.

ÉTAPE 2 : DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LA DEMANDE D'ADMISSION – PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

- Une copie du bulletin complet de la 4^e année et de la 5^e année du primaire (**75% et plus au sommaire (note globale) de chacune des matières suivantes : français, mathématique et anglais et aucun échec aux autres matières**)
- Formulaire d'inscription complété. À imprimer ici: <https://ecole-internationale-primaire.csdm.ca/files/Formulaire-inscription-examen-2019.pdf>
- Certificat de naissance du Canada **ou** document d'immigration si l'élève est né à l'extérieur du Canada (Résidence permanente ou Certificat de citoyenneté)
- Deux preuves d'adresse (Factures d'institutions reconnues, permis de conduire). Noter que le bail n'est pas une preuve d'adresse.
- Document d'authentification qui servira à valider les preuves d'adresse (permis de conduire du parent)

ÉTAPE 3 : RÉCEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les dossiers ne peuvent être transmis que **PAR LA POSTE**, pendant la période d'inscription, à l'adresse suivante :

Secrétariat – 11 chemin de la Côte Saint-Antoine, Montréal QC, H3Y 2H7

VEUILLEZ NOTER QU'EN RAISON DE LA PANDÉMIE QUE NOUS VIVONS ACTUELLEMENT, LES EXAMENS D'ADMISSION POUR LA 1^{RE} SECONDAIRE SE DÉROULERONT VIRTUELLEMENT

ÉTAPE 4 : PROCESSUS DE SÉLECTION POUR L'EXAMEN

- Un maximum de 400 places est disponible pour les examens
- **SEULS LES DOSSIERS COMPLETS ET REMIS PENDANT LA PÉRIODE D'INSCRIPTION SERONT CONSIDÉRÉS PAR LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT**
- Sur ces bases, seront convoqués aux examens en priorité les élèves ayant une fratrie fréquentant déjà l'école internationale de Montréal primaire ou secondaire; Par la suite, les places restantes aux examens seront attribuées par tirage au sort.
- **Les convocations à l'examen ainsi que les consignes SERONT ACHÉMINÉES PAR LA FIRME BRISSON-LEGRIS, la même firme que prend en charge la passation des examens.**

ÉTAPE 5 : CRITÈRES D'ADMISSION SUITE A L'EXAMEN

- **Sont admis en priorité les élèves qui fréquentent en 6^e année l'École internationale primaire, qui présentent une demande dans les délais indiqués et qui ont obtenu la note de passage dans toutes les matières à la fin de leur scolarité primaire.** Leur nombre est déduit du total des places disponibles (exemple : 112 places totales - 35 élèves de la 6^e année du primaire = 77 places offertes). Ces élèves n'auront pas à passer les examens préalables à l'admission.
- Sont admis les élèves qui obtiennent un résultat **de 75% et plus à l'examen d'admission et qui ont un frère ou une sœur qui fréquente déjà l'École internationale de Montréal primaire ou secondaire.** Ils seront acceptés en priorité parmi nos places disponibles et placés en haut de notre liste d'attente, à défaut d'un nombre suffisant de places. Si le nombre de fratrie excède le nombre de places disponibles, un tirage au sort sera effectué pour confirmer l'admission ou le rang sur la liste d'attente.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES ÉTAPES AVANT DE PROCÉDER

- Sont admis par voie de tirage au sort **les autres candidats qui ont obtenu 75% à l'examen d'admission**. Les candidats pour la liste d'attente sont également pigés au même moment, en établissant le rang.
- * **Les élèves qui auront fréquenté l'École internationale de Montréal primaire pendant une période significative et présentant les conditions suivantes :**
 - **La période significative stipule que l'élève a fréquenté l'école dès la maternelle et pour chacune des années du primaire, à l'exception de la période ciblée par l'absence;**
 - **Ne s'étant pas absenté pour plus d'une année;**
 - **Les motifs d'absence doivent être en lien avec la philosophie du programme international**
 - **Un élève qui quitterait pour des motifs académiques ne serait pas admissible à cette dérogation**
 - **Présentant un dossier scolaire respectant les critères d'admission (mentionnés ci-haut)****Pourront être admis à l'École internationale de Montréal, en secondaire 1, sans devoir faire les examens d'admission**

PROCESSUS D'ADMISSION EN 2^E ET 3^E SECONDAIRE

ÉTAPE 1 : ÉLIGIBILITÉ – UN PRÉREQUIS INDISPENSABLE!

Pour soumettre une candidature, **il faut OBLIGATOIREMENT résider sur le territoire de la CSDM**. Pour le savoir, ici: <https://csdm.ca/trouver-une-ecole/> simplement entrer votre code postal et voir aux résultats de la recherche. S'il n'y a aucun résultat pour ce code postal, c'est qu'il n'appartient pas au territoire de la CSDM.

ÉTAPE 2 : DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LA DEMANDE D'ADMISSION – PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

- Une copie du bulletin complet des deux dernières années complétées (**75% et plus au sommaire (note globale) de chacune des matières suivantes : français, mathématique et anglais et aucun échec aux autres matières**)
- Formulaire d'inscription complété. À imprimer ici: <https://ecole-internationale-primaire.csdm.ca/files/Formulaire-inscription-examen-2019.pdf>
- Certificat de naissance du Canada **OU** document d'immigration si l'élève est né à l'extérieur du Canada (Résidence permanente ou Certificat de citoyenneté)
- Deux preuves d'adresse (Factures d'institutions reconnues, permis de conduire). Noter que le bail n'est pas une preuve d'adresse.
- Document d'authentification qui servira à valider les preuves d'adresse (permis de conduire du parent)

ÉTAPE 3 : RÉCEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les dossiers ne peuvent être transmis que **PAR LA POSTE**, pendant la période d'inscription, à l'adresse suivante :
Secrétariat – 11 chemin de la Côte Saint-Antoine, Montréal QC, H3Y 2H7

VEUILLEZ NOTER QU'EN RAISON DE LA PANDÉMIE QUE NOUS VIVONS ACTUELLEMENT, IL N'Y AURA PAS D'EXAMEN D'ADMISSION POUR LE 2^E ET 3^E SECONDAIRE

ÉTAPE 4 : PROCESSUS DE SÉLECTION

- **SEULS LES DOSSIERS COMPLETS ET REMIS PENDANT LA PÉRIODE D'INSCRIPTION SERONT CONSIDÉRÉS PAR LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT**
- Sur ces bases, seront admis en priorité :
 - 1) Les élèves ayant une fratrie fréquentant déjà l'école internationale de Montréal primaire ou secondaire;
 - 2) Tirage au sort parmi les autres élèves selon les places restantes

ÉTAPE 5 : CRITÈRES D'ADMISSION

- Sont admis en priorité les élèves qui obtiennent un résultat **de 75% et plus à l'examen d'admission et qui ont un frère ou une sœur qui fréquente déjà l'École internationale de Montréal primaire ou secondaire**. Ils seront acceptés en priorité parmi nos places disponibles et placés en haut de notre liste d'attente, à défaut d'un nombre suffisant de places. Si le nombre de fratrie excède le nombre de places disponibles, un tirage au sort sera effectué pour confirmer l'admission ou le rang sur la liste d'attente.
- Sont admis les élèves qui **proviennent d'autres écoles qui offrent le programme international (IB), qui détiennent les préalables déterminés par l'école en espagnol** et qui habitent le territoire de la CSDM ou qui déménagent sur le territoire de la CSDM (validation des pré-requis et du dossier scolaire).
- Sont admis par voie de tirage au sort **les autres candidats qui ont obtenu 75% à l'examen d'admission et qui détiennent les préalables déterminés par l'école en espagnol**. Les candidats pour la liste d'attente sont également pigés au même moment en établissant le rang.
- Places disponibles :
 - 2^e secondaire : 16 places
 - 3^e secondaire : 12 places

PROCESSUS D'ADMISSION EN 4^E ET 5^E SECONDAIRE

ÉTAPE 1 : ÉLIGIBILITÉ – UN PRÉREQUIS INDISPENSABLE!

Pour soumettre une candidature, **il faut OBLIGATOIREMENT résider sur le territoire de la CSDM.**

Pour le savoir, ici: <https://csdm.ca/trouver-une-ecole/> simplement entrer votre code postal et voir aux résultats de la recherche. S'il n'y a aucun résultat pour ce code postal, c'est qu'il n'appartient pas au territoire de la CSDM.

ÉTAPE 2 : DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LA DEMANDE D'ADMISSION – PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

- Formulaire d'inscription complété. À imprimer ici: <https://ecole-internationale-primaire.csdm.ca/files/Formulaire-inscription-examen-2019.pdf>
- Certificat de naissance du Canada **OU** document d'immigration si l'élève est né à l'extérieur du Canada (Résidence permanente ou Certificat de citoyenneté)
- Bulletins des deux dernières années scolaires. **Avec au bulletin final de la dernière année complétée, un résultat de 75% et plus au Sommaire (note globale) de chacune des matières suivantes : français, anglais et mathématiques et aucun échec scolaire dans les autres matières (soit moins de 60%)**
- Deux preuves d'adresse (Factures d'institutions reconnues, permis de conduire). Noter que le bail n'est pas une preuve d'adresse.
- Document d'authentification qui servira à valider les preuves d'adresse (permis de conduire du parent)

ÉTAPE 3 : RÉCEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Seuls les élèves qui ont fréquenté une école qui offre le programme international (IB), qui habitent le territoire de la CSDM ou qui déménagent sur le territoire de la CSDM pourraient voir leur dossier étudié en vue d'une admission (validation des prérequis et du dossier scolaire requis). Les examens d'admission ne sont pas obligatoires.